



Conseil économique et social

Distr. limitée
5 novembre 1999
Français
Original: anglais

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2000

31 janvier - 4 février 2000

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

Note de pays**

République arabe syrienne

Résumé

La Directrice générale présente ci-après la note de pays concernant la République arabe syrienne, qui traite d'un programme de coopération pour la période allant de 2001 à 2005.

La situation des enfants et des femmes

1. Au cours des 10 dernières années, la République arabe syrienne a accompli des progrès considérables sur le plan du développement social. En 1997, la population était estimée à 15,3 millions d'habitants et le produit national brut par habitant s'établissait à 1 120 dollars. Les taux de mortalité infantile et de mortalité des enfants de moins de 5 ans, estimés à 34 et 42 pour 1 000 naissances vivantes, respectivement, en 1990, étaient tombés à 26 et 32 en 1998. Grâce à un taux de vaccination élevé et à l'absence de cas de poliomyélite signalés depuis 1995, le pays est certifié

exempt de cette maladie. L'enseignement primaire est obligatoire, et l'enquête en grappe à indicateur multiple (MICS) de 1996 a fait état de taux nets d'inscription à l'école primaire élevés (95 et 98 % respectivement pour les filles et les garçons). Néanmoins, les taux de mortalité maternelle restent plus élevés que dans d'autres pays de la région.

2. Les progrès ont été inégaux d'une région du pays à l'autre, et les disparités géographiques persistent. Les régions rurales du nord et du nord-est (cinq gouvernorats représentant près de la moitié de la population totale du pays) accusent un retard selon à un certain nombre d'indicateurs sociaux. En 1996, une étude du Ministère de la santé a constaté que la mortalité des enfants de moins de 5 ans était plus élevée d'un tiers dans les zones rurales que dans les zones urbaines. L'enquête MICS de 1996 a montré que, dans les gouvernorats du nord et du nord-est, jusqu'à 19 % des enfants présentaient une insuffisance

* E/ICEF/2000/2.

** Un additif à la présente note, qui contiendra la recommandation finale concernant le programme, sera soumis pour approbation au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2000.

pondérale et 26 % un retard de croissance, contre 13 et 21 % respectivement pour l'ensemble du pays. La région compte moins du quart des centres de santé publics du pays. L'accès aux services de santé est inférieur de moitié environ à ce qu'il est dans les autres gouvernorats, et de un tiers dans les zones rurales par rapport aux zones urbaines. Les difficultés économiques et la sécheresse que le pays a connues récemment ont eu par ailleurs des répercussions beaucoup plus importantes pour les groupes ruraux vivant dans ces gouvernorats.

3. Il ressort de sources gouvernementales que les principales causes de mortalité infanto-juvénile en 1996 ont été les naissances prématurées, les conditions d'accouchement, des malformations congénitales (souvent liées à la consanguinité et à l'administration de médicaments pendant la grossesse), la septicémie, les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires aiguës. Ces constatations font ressortir la nécessité d'améliorer les services de santé maternelle et infantile et les soins au foyer. Les données sont rares en ce qui concerne les questions intéressant la santé des adolescents, y compris l'infection à VIH et le sida.

4. La qualité des services de santé en République arabe syrienne continue de laisser à désirer. Une étude de 1995 du Ministère de la santé et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur les centres de santé du pays a établi que la qualité et la gamme des services offerts étaient très limitées, tout particulièrement en matière de santé maternelle. Les données du Ministère indiquent que les accouchements ne se déroulent avec l'assistance d'un personnel médical qualifié que dans 67 % des cas. Il est aussi nécessaire d'améliorer les soins au foyer et d'offrir un meilleur environnement aux jeunes enfants. L'enquête MICS de 1996 a indiqué que seulement 17 % des mères du nord du pays administraient correctement un traitement de réhydratation par voie orale à leurs enfants en cas de diarrhée. Malgré la mise en oeuvre d'un programme national d'iodation du sel en 1993 pour lutter contre la forte incidence du goitre chez les enfants, une enquête de 1997 a établi que 40 % seulement des ménages consommaient du sel iodé.

5. Les taux d'abandon scolaire dans l'enseignement primaire sont plus élevés chez les filles dans le nord et le nord-est du pays. En 1997, à titre d'exemple, les taux d'abandon scolaire étaient de 53 % pour les filles et de 17 % pour les garçons dans le district d'Al Qusra, situé dans le gouvernorat de Deir Ezzour, dans le nord-est du pays. La qualité et la pertinence de la scolarité primaire sont d'autres problèmes que le système éducatif doit résoudre. L'enseignement en classe est axé sur

l'apprentissage par coeur, et les programmes scolaires ne sont pas orientés vers l'acquisition des connaissances et des aptitudes nécessaires dans la vie courante. Bon nombre d'écoles primaires manquent de matériel didactique et de manuels.

6. Une enquête nationale de 1998 a établi que 0,3 % des enfants de moins de 12 ans, 7 % des enfants âgés de 12 à 14 ans, et 19 % des enfants âgés de 15 à 17 ans travaillent. Les enfants sont considérés comme pénalement responsables dès l'âge de 7 ans et peuvent rester un an ou plus en détention, souvent dans des conditions très dures et au contact de délinquants adultes, avant de passer en jugement. À ce jour, on s'est peu préoccupé de s'attaquer aux facteurs sociaux sous-jacents qui peuvent amener des enfants à enfreindre la loi, et il existe peu de liens entre les structures judiciaires, répressives et sociales. Conscient du problème, le Gouvernement a entrepris une réforme du système de justice juvénile. Il s'est également engagé à vérifier la conformité de la législation nationale avec la Convention relative aux droits de l'enfant et à améliorer le suivi de la mise en oeuvre de la Convention par l'intermédiaire d'un «haut comité» désigné à cet effet. Le processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a commencé en République arabe syrienne et un bilan commun de pays sera achevé en 1999.

Enseignements tirés de la coopération passée

7. Dans le domaine de la santé, l'OMS et l'UNICEF ont aidé République arabe syrienne à devenir exempte de poliomyélite. Globalement, cependant, on n'a pas consacré suffisamment d'attention à la verticalité et aux problèmes de qualité dans les services de santé, ni aux aspects de la santé des enfants relatifs à la prévention et aux soins au foyer. L'adoption en 1999 par le Ministère de la santé de l'initiative de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, qui bénéficie de l'aide de l'OMS et de l'UNICEF, a constitué un pas dans la bonne direction. Quelque 200 séminaires de sensibilisation à l'infection à VIH et au sida ont été organisés à l'intention de jeunes et de professionnels de la santé.

8. Dans le domaine de l'enseignement, l'UNICEF a réussi à convaincre les autorités de la nécessité de considérer le problème de l'abandon scolaire des filles comme une question prioritaire. L'UNICEF a aidé le Ministère de l'éducation à améliorer l'enseignement de base grâce à l'Initiative globale pour l'enseignement, qui sera appliquée dans chacune des 12 000 écoles primaires du pays au cours

des 10 prochaines années. Cependant, toutes les activités menées n'ont pas donné des résultats satisfaisants; c'est ainsi que le projet pour la formation professionnelles des filles et des femmes n'a pas traité le problème plus fondamental de l'abandon scolaire et qu'assez peu de filles ont pu en bénéficier.

9. Le programme sur les zones à risque élevé a joué un rôle déterminant, en améliorant les conditions sanitaires et sociales dans les collectivités rurales et périurbaines concernées, et par l'influence que les activités pilotes réalisées dans son cadre ont eue sur les politiques de développement nationales. A titre d'exemple, de 1996 à 1998, la couverture vaccinale et les taux de scolarisation se sont améliorés dans une quarantaine de villages. Les activités du programme relatives à la santé à l'école ont incité à élaborer un plan national tendant à exécuter ce type d'activités dans toutes les écoles primaires du pays. Une initiative visant à encourager les filles ayant quitté l'école à reprendre leur scolarité a incité le Ministère de l'éducation à piloter un projet d'apprentissage de la «deuxième chance» dans les gouvernorats du nord. Des jeunes femmes et des adolescentes ont assumé la responsabilité principale de la mise en place de systèmes d'information sur la santé dans les villages, ce qui a incité le Ministère à instituer de tels systèmes dans un certain nombre de districts afin d'améliorer l'utilisation des services de santé.

10. Dans le domaine de la protection des enfants, les activités de sensibilisation par l'information de l'UNICEF ont été couronnées de succès. Des études réalisées avec le concours de l'UNICEF sur la justice juvénile, les enfants handicapés, les mariages précoces et le travail des enfants ont joué un rôle fondamental dans le lancement d'un débat sur les politiques et la prise de mesures concrètes par le Gouvernement : examen de la législation nationale, tenue d'une conférence nationale sur la justice juvénile, programme de formation à l'intention de tous les acteurs concernés en vue d'améliorer l'administration de la justice juvénile, etc. En 1997, Dourade Lahham, artiste syrien de renom, a été désigné pour être le porte-parole des droits des enfants syriens. Il est devenu un excellent avocat de cette cause et a été nommé, en 1999, ambassadeur itinérant pour l'ensemble de la région.

11. Ces activités de sensibilisation auraient pu être plus efficaces si l'impact des interventions de l'UNICEF avait été mesuré plus systématiquement. Le suivi et l'évaluation du programme doivent donc être renforcés. Ce programme a également péché par une planification trop ambitieuse, des activités trop nombreuses et trop dispersées, et la verticalité des interventions. Compte tenu de ses ressources

limitées, il devra comprendre un nombre plus restreint d'interventions.

Stratégie proposée pour le programme de pays

12. Le cadre normatif prévu par la Convention relative aux droits de l'enfant et une approche fondée sur les droits de l'enfant guideront tous les aspects du programme. À l'échelle nationale, la République arabe syrienne a atteint bon nombre des objectifs du Sommet mondial pour les enfants, et la plupart des interventions assistées par l'UNICEF porteront donc essentiellement sur les groupes pour lesquels ces objectifs ne sont pas atteints, en particulier dans le nord et le nord-est du pays. Le programme comprendra également des activités sélectives sur le plan national, dans des domaines où des changements de politique et l'action gouvernementale peuvent engendrer une amélioration décisive de la situation des enfants et contribuer à garantir leurs droits. À cette fin, l'UNICEF se propose de continuer de prêter son appui à des projets pilotes et à des études orientées vers l'action qui, associés à des activités de sensibilisation, se sont avérés efficaces pour promouvoir les droits des enfants et faire évoluer les politiques et la législation. En raison de la modicité des ressources, le choix de ces interventions sera déterminant. Une conception plus intégrée de la programmation sera adoptée pour tenir compte de l'interdépendance entre les droits des enfants et ceux des femmes. Des groupes de travail intersectoriels et des séminaires sur les politiques permettront de mobiliser une gamme plus étendue de partenariats et d'alliances, y compris avec la société civile syrienne, d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales.

13. Ce programme de coopération aura globalement pour objectif d'aider les autorités nationales et locales, les collectivités et les familles à s'acquitter de leurs responsabilités envers les enfants et les femmes, au sens de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Déclaration du Sommet mondial pour les enfants. Dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le programme contribuera à amplifier l'action menée au plan national pour réduire les disparités géographiques et créer les conditions nécessaires pour permettre aux enfants et aux femmes syriens de réaliser tout leur potentiel.

14. Le programme comprendra trois composantes intersectorielles. La première, intitulée *réduction des disparités*, intéressera les collectivités défavorisées des cinq gouverno-

rats du nord et du nord-est et s'appuiera sur les succès obtenus par le programme sur les zones à risque élevé pendant la période 1996-2000. Cette orientation devrait aider à remédier aux disparités, offrir des expériences pilotes afin de faire évoluer les politiques et favoriser l'autonomisation des collectivités. En combinant, au niveau local, la création de capacités, une mobilisation des collectivités et des prestations de services ciblées, le programme se propose d'améliorer l'accès à des services sociaux de base de meilleure qualité dans les gouvernorats intéressés, en particulier pour les femmes, et d'améliorer la connaissance théorique et pratique qu'ont de l'éducation des enfants les parents et les autres personnes de ces collectivités qui s'en occupent. Le sous-programme «retourner à l'école» aidera le Ministère de l'éducation dans son action face au problème de l'abandon scolaire des filles dans ces gouvernorats.

15. La deuxième composante du programme, *appui aux politiques nationales et au développement*, dans le cadre de laquelle des activités de renforcement de capacités et de sensibilisation seront menées sur la base des résultats et des expériences du programme de réduction des disparités, aidera le Gouvernement à maintenir la couverture vaccinale et à pérenniser l'élimination de la poliomyélite au plan national, ainsi qu'à atteindre les autres objectifs du Sommet mondial. L'UNICEF continuera donc d'appuyer les politiques et stratégies nationales dans les domaines de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, de la santé des femmes et des adolescents, de l'infection à VIH et du sida, de la nutrition, de la communication sur la santé et de l'utilisation de sel iodé. Par son appui technique à l'Initiative globale pour l'enseignement, l'UNICEF aidera le Ministère de l'éducation à traiter le problème des taux élevés d'abandon scolaire en améliorant la qualité et la pertinence de l'enseignement de base, notamment en favorisant des modes d'apprentissage interactifs et centrés sur l'enfant.

16. La troisième composante, *promotion des droits des enfants et des femmes*, veillera à ce que ces droits restent au premier plan des préoccupations nationales. Grâce à des activités de recherche orientées vers l'action, de renforcement des capacités et de sensibilisation, elle continuera de favoriser l'élaboration et l'application de législations, de politiques et de programmes en faveur des enfants nécessitant une protection spécifique. L'UNICEF continuera de recommander la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Un appui sera fourni en vue d'améliorer l'accès à des données désagrégées de qualité.

17. En tirant les enseignements des activités passées, on élaborera et mettra en oeuvre un plan intégré de suivi et d'évaluation pour le nouveau programme de pays, en accordant une attention particulière à la définition de la situation de départ.

Budget estimatif du programme

Coopération au titre du programme, montant estimatif pour 2001-2005^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Réduction des disparités	2 000	700	2 700
Appui aux politiques nationales et au développement	1 475	450	1 925
Promotion des droits des femmes et des enfants	1 166	300	1 466
Total	4 641	1 450	6 091

^a Ces chiffres ne sont donnés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés lorsque les données financières agrégées définitives auront été établies.